

Dossier n° PC 003 082 21 A0012

Demande déposée le 04/11/2021

Demandeur :	SOS VILLAGES D'ENFANTS
Demeurant :	8 Villa du Parc Montsouris 75014 PARIS
Sur un terrain sis :	Rue Hubertine Auclert 03600 COMMENTRY
Cadastré :	82 AZ 321, 82 AZ 322, 82 AZ 326, 82 AZ 327
Nature des travaux :	Construction d'une maison commune

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de COMMENTRY,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 27/09/2006, modifié et révisé les 16/12/2009, 19/12/2012, 04/12/2013, 19/11/2014, 04/02/2015, 10/02/2016, 06/04/2016, 22/06/2016 et 04/07/2017

Vu la demande de permis de construire présentée le 04/11/2021 par **SOS VILLAGES D'ENFANTS** et affichée en mairie depuis le 13/11/2021

Vu le permis d'aménager n° PA 003 082 17A0001 approuvé le 06/12/2017, modifié le 30/01/2019

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux le 03/12/2018

Vu l'objet de la demande

- pour construction d'une maison commune
- sur un terrain situé Rue Hubertine Auclert
- pour une surface de plancher créée de 508 m²

Vu l'avis favorable avec réserves d'ENEDIS en date du 08/12/2021 ci-joint, instruit avec une puissance de raccordement de 58 kVA triphasé

Vu l'avis favorable avec réserves du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier en date du 16/11/2021 ci-joint

Vu l'autorisation de travaux délivrée par le maire au nom de l'Etat le 07/01/2022 en application des dispositions de l'article L.122-3 du code de la construction et de l'habitation

A R R E T E

Article 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE**.

Article 2 : Le présent permis tient lieu de l'autorisation prévue par l'article L.122-3 du code de la construction et de l'habitation, relative aux établissements recevant du public.

Fait à COMMENTRY, le **11 Janvier 2022**
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Thierry VERGE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.